

Arrêté ministériel portant nomination des membres des sections de la Commission d'équivalence des diplômes universitaires étrangers

A.M. 23-11-2012

M.B. 17-01-2013

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu le décret de la Communauté française du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, les articles 43, alinéas 2, 4 et 44;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 28 août 1996 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des diplômes ou certificats d'études étrangers aux grades académiques, l'article 4;

Vu les propositions émanant des autorités compétentes de l'Université de Liège, de l'Université catholique de Louvain, de l'Université libre de Bruxelles, de l'Université de Mons, des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur et des Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles et conformément à celles-ci,

Arrête :

Article 1^{er}. - Pour l'application du présent arrêté, l'on entend par :
section de la Commission d'équivalence : section de la Commission d'équivalence visée à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1996 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des diplômes ou certificats d'études étrangers aux grades académiques.

Article 2. - Sont nommés membres de la section philosophie de la Commission d'équivalence :

- M. Louis GERREKENS, professeur à l'Université de Liège;
- M. Benoît VAN DEN BOSSCHE, chargé de cours à l'Université de Liège;
- M. Raphaël GELY, professeur, chercheur qualifié FNRS à l'Université catholique de Louvain;
- M. Pierre PIRET, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- Mme Ghislaine VIRE, professeur à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Xavier LUFFIN, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.

Article 3. - Sont nommés membres de la section théologie de la Commission d'équivalence :

- M. Joseph FAMEREE, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain;
- M. André WENIN, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain.

Article 4. - Sont nommés membres de la section langues et lettres de la Commission d'équivalence :

- M. Louis GERREKENS, professeur à l'Université de Liège;
- M. Benoît VAN DEN BOSSCHE, chargé de cours à l'Université de



Liège;

- M. Raphaël GELY, professeur, chercheur qualifié FNRS à l'Université catholique de Louvain;
- M. Pierre PIRET, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- Mme Ghislaine VIRE, professeur à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Xavier LUFFIN, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.

Article 5. - Sont nommés membres de la section histoire, art et archéologie de la Commission d'équivalence :

- M. Louis GERREKENS, professeur à l'Université de Liège;
 - M. Benoît VAN DEN BOSSCHE, chargé de cours à l'Université de Liège;
- Liège;
- M. Raphaël GELY, professeur, chercheur qualifié FNRS à l'Université catholique de Louvain;
 - M. Pierre PIRET, professeur à l'Université catholique de Louvain;
 - Mme Ghislaine VIRE, professeur à l'Université libre de Bruxelles;
 - M. Xavier LUFFIN, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.

Article 6. - Sont nommés membres de la section art de bâtir et urbanisme de la Commission d'équivalence :

- M. Jacques TELLER, chargé de cours à l'Université de Liège;
- M. Stéphane KERVYN, Personnel scientifique à l'Université de Liège;
- M. Olivier MASSON, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. François NIZET, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Guy PILATE, professeur à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Jean-Marc STERNO, professeur à l'Université libre de Bruxelles;
- Mme Lydia BOLLEN, assistante à l'Université de Mons.

Article 7. - Sont nommés membres de la section information et communication de la Commission d'équivalence :

- Mme Christine SERVAIS, chargée de cours à l'Université de Liège;
- M. Marc VANESSE, chargé de cours à l'Université de Liège;
- M. François LAMBOTTE, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain;
- M. Alain REYNIERS, professeur extraordinaire à l'Université catholique de Louvain;
- Mme Marie-Soleil FRERE, chargée de cours à l'Université libre de Bruxelles;
- M. André HELBO, professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Article 8. - Sont nommés membres de la section sciences politiques et sociales de la Commission d'équivalence :

- M. Sébastien BRUNET, professeur à l'Université de Liège;
- M. André LEMATRE, chargé de cours à l'Université de Liège;
- Mme Fabienne LELOUP, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain;
- M. Jacques MARQUET, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain;
- Mme Marcelle STROOBANTS, chargée de cours à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Jean-Frédéric MORIN, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Joseph PAGANO, professeur ordinaire à l'Université de Mons;
- M. Denis DUEZ, professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles.



Article 9. - Sont nommés membres de la section sciences juridiques de la Commission d'équivalence :

- Mme Anne-Lise SIBONY, chargée de cours à l'Université de Liège;
- M. Patrick WAUTELET, professeur à l'Université de Liège;
- Mme Isabelle DURANT, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Charles-Hubert BORN, chargé de cours à l'Université catholique de Louvain;
- Mme Marianne DONY, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Jean JACQMAIN, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.

Article 10. - Sont nommés membres de la section criminologie de la Commission d'équivalence :

- Mme Anne-Lise SIBONY, chargée de cours à l'Université de Liège;
- M. Patrick WAUTELET, professeur à l'Université de Liège;
- Mme Isabelle DURANT, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Charles-Hubert BORN, chargé de cours à l'Université catholique de Louvain;
- Mme Marianne DONY, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Jean JACQMAIN, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.

Article 11. - Sont nommés membres de la section sciences économiques et de gestion de la Commission d'équivalence :

- M. Louis ESCH, chargé de cours à l'Université de Liège;
- M. Henri-Jean GATHON, professeur à l'Université de Liège;
- Mme Nadine MESKENS, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Vincent BODART, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain;
- M. Luc WILKIN, professeur à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Jean-Luc DE MEULEMEESTER, professeur à l'Université libre de Bruxelles;
- Mme Mélanie CROQUET, chargée de cours à l'Université de Mons;
- M. Alexandre de STREEL, chargé de cours aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur.

Article 12. - Sont nommés membres de la section traduction et interprétation de la Commission d'équivalence :

- M. Louis GERREKENS, professeur à l'Université de Liège;
- M. Benoît VAN DEN BOSSCHE, chargé de cours à l'Université de Liège;
- M. Alain PIETTE, professeur à l'Université de Mons.

Article 13. - Sont nommés membres de la section sciences psychologiques et de l'éducation de la Commission d'équivalence :

- M. Jean-Jacques DETRAUX, professeur à l'Université de Liège;
- M. Christian MONSEUR, professeur à l'Université de Liège;
- M. Michel HUPET, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain;
- M. Luc ALBARELLO, professeur extraordinaire à l'Université catholique de Louvain;
- Mme Isabelle DURET, chargée de cours à l'Université libre de

Bruxelles;

- M. Assaad Elia AZZI, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Marc DEMEUSE, professeur à l'Université de Mons.

Article 14. - Sont nommés membres de la section sciences médicales de la Commission d'équivalence :

- M. Ernst HEINEN, professeur à l'Université de Liège;
- M. Michel LIMME, professeur à l'Université de Liège;
- M. Hervé REYCHLER, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain;
- M. Francis ZECH, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain;
- M. Yvon ENGLERT, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Elie COGAN, professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Article 15. - Sont nommés membres de la section sciences vétérinaires de la Commission d'équivalence :

- M. Pascal LEROY, professeur à l'Université de Liège;
- M. Pascal GUSTIN, professeur à l'Université de Liège.

Article 16. - Sont nommés membres de la section sciences dentaires de la Commission d'équivalence :

- M. Ernst HEINEN, professeur à l'Université de Liège;
- M. Michel LIMME, professeur à l'Université de Liège;
- M. Hervé REYCHLER, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain;
- M. Jean-Pierre VAN NIEUWENHUYSEN, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- Mme Régine GLINEUR, chargée de cours à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Philippe COURTOIS, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.

Article 17. - Sont nommés membres de la section sciences biomédicales et pharmaceutiques de la Commission d'équivalence :

- Mme Brigitte EVRARD, chargée de cours à l'Université de Liège;
- M. Bernard PIROTTE, professeur à l'Université de Liège;
- Mme Joëlle LECLERCQ, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain;
- M. Pascal KIENLEN CAMPARD, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- Mme Magali WELBROECK, professeur à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Jean NEVE, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles.
- M. Bertrand BLANKERT, professeur à l'Université de Mons.

Article 18. - Sont nommés membres de la section sciences de la motricité de la Commission d'équivalence :

- M. Marc CLOES, professeur à l'Université de Liège;
- M. Didier MAQUET, 1^{er} assistant à l'Université de Liège;
- Pr. Thierry ZINTZ, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Ghislain CARLIER, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain;



- Mme Vitalie FAORO, professeur assistant à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Jacques DUCHATEAU, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles.

Article 19. - Sont nommés membres de la section sciences de la Commission d'équivalence :

- M. Michel ERPICUM, professeur à l'Université de Liège;
- M. Michel RIGO, professeur à l'Université de Liège;
- M. Pierre MORSOMME, chargé de cours à l'Université catholique de Louvain;
- M. Luc HAINE, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain;
- M. Eric BELLEFROID, professeur à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Michel HERMAN, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Christophe TROESTLER, professeur à l'Université de Mons;
- M. Jean-Jacques PIREAUX, professeur ordinaire aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur.

Article 20. - Sont nommés membres de la section sciences agronomiques et ingénierie biologique de la Commission d'équivalence :

- M. Rodolphe PALM, professeur à l'Université de Liège;
- M. Bernard WATHELET, professeur à l'Université de Liège;
- M. Joseph DUFÉY, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain;
- M. Charles BIELDERS, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Charles DE CANNIERE, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Frédéric DEBASTE, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.

Article 21. - Sont nommés membres de la section sciences de l'ingénieur de la Commission d'équivalence :

- M. Jacques DESTINE, professeur à l'Université de Liège;
- M. Jean-Pierre JASPART, professeur à l'Université de Liège;
- Mme Danielle VANHOENACKER, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain;
- M. Isaam DOGHRI, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain;
- M. Mickaël TOLLEY, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Michel KINNAERT, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Olivier VERLINDEN, professeur à l'Université de Mons.

Article 22. - Sont nommés membres de la section santé publique de la Commission d'équivalence :

- Mme Michèle GUILLAUME, professeur à l'Université de Liège;
- M. Philippe MAIRIAUX, chargé de cours à l'Université de Liège;
- Mme Elisabeth DARRAS, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Jean MACQ, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- Mme Perrine C. HUMBLET, chargée de cours à l'Université libre de Bruxelles;

- M. Yves COPPIETERS't WALLANT, professeur Assistant à l'Université libre de Bruxelles.

Article 23. - Tous les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française ayant pour objet la nomination des membres de la Commission d'équivalence des diplômes universitaires étrangers sont abrogés.

Bruxelles, le 23 novembre 2012.

J.-Cl. MARCOURT

